

AVIS¹ CESEC N°2018-22

Relatif aux

Comptes Administratifs 2017 de :

- *Collectivité Territoriale de Corse ;*
- *Département de la Corse-du-Sud (CD 2A)*
- *Département de la Haute-Corse (CD2B) ;*
 - *Crèche Laetitia ;*
- *Laboratoire d'Analyses de la Corse-du-Sud ;*
- *Laboratoire d'Analyses de la Haute Corse ;*
- *Parc de la voirie de la Corse-du-Sud ;*
 - *Les Bains de Petrapola*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 08 juin 2018 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur *les comptes administratifs 2017 : de la Collectivité Territoriale de Corse, du Département de la Corse-du-Sud (CD 2A), du Département de la Haute-Corse (CD2B), de la Crèche Laetitia, du laboratoire d'Analyses de la Corse-du-Sud, du laboratoire d'Analyses de la Haute Corse, du parc de la voirie de la Corse-du-Sud, et des Bains de Pietrapola ;*

Après avoir entendu Monsieur Jean BIANCUCCI, pour le Président du Conseil Exécutif, accompagné de Madame Alexandra FOLACCI et Madame Nathalie LEONETTI

Sur rapport de Monsieur GIACOMONI Paul-François, pour la commission des finances, suivi et évaluation des politiques publiques ;

¹ Votants : 41

Abstention : 1

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 26 juin à Bastia,
Prononce l'avis suivant**

L'analyse des comptes administratifs 2017 et des résultats de l'exercice 2017 font apparaître un excédent global de 46.5M€. Il appelle de la part du CESEC de Corse les observations suivantes :

Sur le compte administratif 2017 de la Collectivité territoriale de Corse, le CESEC relève que les effets de gestion antérieurs 2015 ont continué à peser malgré tout sur l'exercice 2017, avec le risque de conséquences sur les budgets futurs de la Collectivité de Corse. Toutefois, les efforts réalisés ont contribué à retrouver des ratios de solvabilités honorables, à maintenir et améliorer.

S'agissant des Conseils Départementaux de Haute-Corse et de Corse du Sud, les soldes intermédiaires de gestion se sont dégradés entre 2016 et 2017, de manière plus prononcée pour le conseil départemental 2A, qui enregistre une hausse importante de ses dépenses de fonctionnement et un accroissement de son endettement. Sans remettre en cause les investissements réalisés, le CESEC s'inquiète des effets à long terme des stratégies de financement adoptées pour y répondre.

S'agissant de l'endettement de la Collectivité de Corse, l'épargne de la CdC permet d'assurer l'encours comme constaté au budget primitif, toutefois la gestion de l'emprunt toxique souscrit par le conseil départemental de Haute-Corse doit être l'objet de vigilance, quand bien même convient-il de relever que le CD 2B n'a pas eu recours à l'emprunt depuis 2013.

Le coût de sortie de cet emprunt estimé à plus de 80M€, par la SFIL en novembre 2017, représente 38% du capital restant dû au 31 décembre 2017, conséquences essentiellement liées à la non mobilisation du fond de soutien.

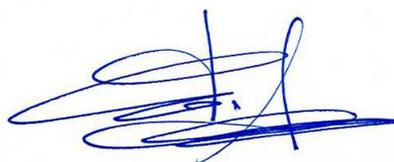
Le recours à l'emprunt en 2018 par la nouvelle collectivité comme indiqué aux OB 2018 et confirmé au budget primitif 2018, est fixé pour un montant total mobilisable à hauteur de 116M€.

Le CESEC considère qu'une initiative d'affectation partagée de ces résultats (+46 M€) au budget supplémentaire permettrait d'une part de limiter le niveau d'emprunt prévu au budget primitif, et d'autre part pourrait abonder le fonds de roulement qui se situe à hauteur de 20M€ en 2017, et ce en lien avec les recommandations de la Chambre Régionale de Comptes.

Le CESEC de Corse relève la concordance des comptes administratifs des 3 ex collectivités, (Collectivité Territoriale de Corse, Conseils Départementaux 2A et 2B et les comptes présentés de la crèche Laetitia, du parc de voirie 2A, des laboratoires d'analyses 2A et 2B et des bains de PIETRAPOLA), avec les comptes de gestion présentés par le payeur de Corse et les payeurs départementaux.

Le CESEC prend acte des comptes administratifs 2017 de la Collectivité Territoriale de Corse ; du département de la Corse-du-Sud (CD 2A) ; de la Crèche Laetitia ; du Laboratoire d'Analyses de la Corse-du-Sud ; du Parc de la voirie de la Corse-du-Sud ; du département de la Haute-Corse (CD2B) ; du Laboratoire d'Analyses de la Haute Corse ; des Bains de PIETRAPOLA et consolide ses précédents avis dans la phase de transition budgétaire relevant de l'exercice 2018.

Le Président du CESEC,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Paul SCAGLIA